

Appel à candidatures 2026 - Plan d'équipement « ASTRO à l'École »

I. Description de la vague d'équipement « ASTRO à l'École »

Lancé en 2004 à l'occasion du transit de Vénus, le plan d'équipement « ASTRO à l'École » s'adresse à tous les établissements du second degré, qu'il s'agisse des collèges ou des lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel, publics ou privés sous contrat. Il est piloté par le dispositif ministériel « Sciences à l'École » en partenariat avec l'Observatoire de Paris – PSL.

Le plan d'équipement met en place et anime un réseau d'établissements scolaires, répartis sur tout le territoire français, qui disposent en prêt de matériel d'astronomie.

Les équipes impliquées développent des projets pédagogiques sur l'astronomie et l'astrophysique mobilisant les compétences que peuvent mettre en œuvre les élèves dans de tels projets. Elles ont la possibilité de travailler en réseau avec les autres membres d'« ASTRO à l'École », par la mise en commun des données accumulées, le partage des productions réalisées avec les élèves ...

Le réseau « ASTRO à l'École » compte actuellement autour de quatre-vingts établissements scolaires équipés lors des appels à candidatures de 2006, 2009, 2013 et 2015.

Tous les enseignants qui ont bénéficié du prêt du matériel ont pu suivre une formation organisée par « Sciences à l'École » dans un Observatoire (comme à l'Observatoire de Haute Provence en 2013).

Dans la continuité de la dynamique des phases d'équipement précédentes « Sciences à l'École » engage une nouvelle phase d'équipement pour l'année scolaire 2025 – 2026, grâce à un financement exceptionnel du programme de Mécénat de Safran. Cette nouvelle phase permettra de mettre quinze nouveaux lots de matériel d'initiation à l'astronomie à disposition d'établissements scolaires. Avec l'éclipse de Soleil à venir (le 12 août 2026) et pour permettre une utilisation du matériel en journée, ces kits ont été orientés, en partie, autour de l'observation solaire.

Les lots sont répartis comme suit : **huit équipements comprenant une lunette avec monture ainsi qu'une lunette solaire et sept autres comportant une lunette avec monture et filtre solaire. Tous les kits seront équipés d'un ensemble d'accessoires permettant leur bon fonctionnement.**

Le réseau « ASTRO à l'École » veille aussi à l'utilisation optimale du matériel qui ne serait plus utilisé. **Des lots plus anciens et plus complets seront réattribués, pour permettre à de nouveaux établissements de développer un projet, mais ne permettront pas de participer au stage.**

II. Description de l'appel à candidatures

Moyens et objectifs :

« Sciences à l'École » met à disposition des établissements scolaires, collèges ou lycées, du matériel d'astronomie (détails en annexe 1).



Les objectifs du plan d'équipement « ASTRO à l'École » sont conformes à l'esprit des programmes du collège et du lycée. Il s'agit par exemple :

- de promouvoir les démarches scientifiques : s'interroger sur un fait (problématique), élaborer un raisonnement pour le comprendre, tirer des conclusions, les tester et chercher à les étendre à des faits similaires ;
- de permettre l'expérimentation : mise au point et réalisation d'un protocole, exploitation des résultats, confrontation théorie-expérience, études des incertitudes ;
- de permettre à l'élève de communiquer les résultats d'un travail de recherche original ;
- d'aborder un projet interdisciplinaire.

La réalisation des projets « ASTRO à l'École » doit permettre de stimuler l'esprit d'initiative des élèves, par exemple par des démarches scientifiques mobilisant une classe entière.

Convention de prêt :

Pour chacun des établissements retenus, une convention de prêt sera établie entre l'Observatoire de Paris – PSL (hébergeant le dispositif « Sciences à l'École ») et l'établissement. Dans cette convention seront précisés les points suivants :

- L'équipement restera la propriété de l'Observatoire de Paris – PSL.
- L'Observatoire de Paris – PSL mettra cet équipement à disposition des établissements retenus pour une durée de trois (3) ans. Au terme de ces trois années, ce prêt pourra être renouvelé après évaluation par le comité scientifique d'« ASTRO à l'École » des actions réalisées.
- En cas de cessation des actions, constatée par les correspondants académiques de « Sciences à l'École », l'équipement pourra être réaffecté par « Sciences à l'École » à un autre établissement.
- Les réparations éventuelles seront à la charge de l'établissement.
- Les dotations horaires (HSE, ...), si elles s'avèrent nécessaires pour les concepteurs de projets, devront être trouvées auprès des rectorats et/ou des inspections académiques.
- De plus, dans la mesure de ses moyens financiers, « Sciences à l'École » organisera et financera un stage de formation pour un enseignant par établissement retenu.

Candidature et critères de sélection :

Les candidatures reposeront sur un projet scientifique et pédagogique rédigé de préférence par une équipe d'enseignants.

L'évaluation des candidatures portera une attention particulière à :

- la qualité scientifique et pédagogique du projet ;



- le caractère pluridisciplinaire de l'équipe porteuse du projet ;
- l'implantation dans l'établissement :
 - ✚ constitution d'une équipe animant le projet ;
 - ✚ accord du chef d'établissement ;
 - ✚ inscription du projet de CSTI sur la plateforme ADAGE
 - ✚ éventuelle inscription au projet d'établissement ;
 - ✚ adhésion du rectorat et/ou de l'inspection académique ;
 - ✚ cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le projet (EAC, AST, HSE ou IMP)
 - ✚ sources éventuelles de financements additionnels (collectivités, entreprises) portant notamment sur l'aide aux équipes.
- le rayonnement :
 - ✚ visibilité au sein de l'établissement ;
 - ✚ rayonnement en dehors de l'établissement (information, publication des travaux) ;
 - ✚ partenariats (association d'autres établissements pour un travail en réseau, implication de partenaires scientifiques) ;
 - ✚ financement pour la publicité donnée au projet.
- la présence ou la création à cette occasion d'un atelier ou d'un club scientifique et technique ;
- la présence d'un référent scientifique (chercheur/ingénieur dans le domaine de l'astronomie) pour accompagner l'équipe pédagogique dans le projet ;
- la participation à toute action de formation.

Une attention particulière sera portée aux candidatures des établissements de l'enseignement professionnel, notamment sur les projets qui mettront en avant une synergie entre les enseignements généraux et les enseignements professionnels.

Échéancier

La date limite pour le dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 24 mai 2026 à 20 h (heure de France métropolitaine).

La sélection des quinze (15) projets pour des kits d'initiation à l'observation solaire et pour des réattributions de lots existants sera opérée par le comité scientifique du plan d'équipement « ASTRO

à l'École ». Les établissements retenus et les établissements non retenus seront avertis du résultat dans le courant du mois de juin 2026.

Chaque établissement sélectionné devra signer une convention avec l'Observatoire de Paris – PSL. Cette convention l'engagera notamment à mettre en œuvre le projet pédagogique décrit dans l'acte de candidature, à faciliter la participation de l'enseignant responsable du projet au stage de formation et à mettre en valeur le soutien de « Sciences à l'École » et de l'Observatoire de Paris – PSL.

Le matériel sera récupéré entre la fin de l'année scolaire 2025 – 2026 et le début de l'année scolaire 2026 – 2027.

Un premier bilan des actions réalisées par les équipes au cours de l'année scolaire 2026 – 2027 incluant au minimum une activité pédagogique initiée par le projet devra être adressé en juin 2027 par les établissements à « Sciences à l'École ».

Formation

Un stage de formation à destination des enseignants des projets retenus sera organisé, pour les kits d'initiation à l'observation solaire. Il devrait se dérouler à l'Observatoire de Haute-Provence au début de l'année scolaire 2026 – 2027.

La présence d'un enseignant de chaque établissement sélectionné est très fortement conseillée. Les frais de mission seront partiellement pris en charge par « Sciences à l'École » pour un enseignant par projet : les trajets en France métropolitaine et l'hébergement seront pris en charges, les repas seront à la charge des stagiaires. Un ordre de mission sans frais devra être demandé par tous les participants auprès de leur rectorat avec copie à leur chef d'établissement.

Ce stage pratique et théorique permettra aux participants d'être formés à l'utilisation des équipements, aux activités proposées et aux pratiques de travail au sein du réseau « ASTRO à l'École ».

III. Modalités de l'appel à candidatures et contact

La description des documents nécessaires pour déposer une candidature est fournie en annexe 2.

Contact :

Pour plus d'informations : <https://www.sciencesalecole.org/astro-a-lecole/>

Contact « Sciences à l'École » : Étienne MARTEL

astro.ecole@observatoiredeparis.psl.eu

01 40 51 23 17

ANNEXE 1

LISTE DU MATÉRIEL PRÊTÉ Vague d'équipement « ASTRO à l'École » - 2026

Les caractéristiques des ensembles sont susceptibles de changer légèrement.

ENSEMBLE de matériel : 1-2026 et 1-2026-Sol

Collecteur :

- télescope Sky-Watcher Mak127.

Monture :

- monture alt-azimutale AZ-Go2 ;
- 1 trépied en aluminium réglable en hauteur (67 à 114 cm).

Accessoires :

- 1 oculaire Kepler SuperView de 30 mm de focale et de 70° de champ ;
- 1 oculaire Sky-Watcher WA Super Plössl de focale 15 mm et de 58° de champ ;
- 1 oculaire Sky-Watcher WA Super Plössl de focale 9 mm et de 58° de champ ;
- 1 sac Oklop pour petits instruments ;
- accessoires de base fournis avec l'ensemble :
 - 1 tube optique Sky-Watcher 130 f/5 avec queue d'aronde intégrée ;
 - 1 chercheur 6x30 ;
 - 2 oculaires Super de focales 20 et 10 mm.

Accessoire(s) solaire(s) :

- 1 filtre solaire OD 5.0 visuel et photo de diamètre 130 à 152 mm (pour les lots 1-2026) ;
- 1 lunette solaire Acuter Elite Phoenix 40 mm (pour les lots 1-2026 Sol).

Alimentation :

- 1 alimentation secteur ZWO 12V/5A ;
- 1 boîtier pour piles (piles non fournies).



ENSEMBLE de matériel réattribué :

Liste de matériel établie au cas par cas en fonction des disponibilités.

ANNEXE 2

ACTE DE CANDIDATURE

Vague d'équipement « ASTRO à l'École » - 2026

L'acte de candidature devra être soumis **avant le 24 mai 2026 à 20 h** (heure de France métropolitaine).

L'acte de candidature doit comporter :

- **Le formulaire de candidature « ASTRO à l'École »**

Afin de renseigner le formulaire, merci de suivre les étapes ci-dessous :

1. Compléter le formulaire en ligne en suivant le lien :

<https://www.sciencesalecole.org/form-view/76>

2. Un mail automatique est envoyé une fois le formulaire validé. Si le mail de confirmation n'est pas reçu, vous pouvez envoyer un mail pour demander à recevoir un mail de confirmation (voir la section contact).

- **La lettre d'accord du chef d'établissement**

Merci de suivre les étapes ci-dessous :

1. Compléter et imprimer la lettre (annexe 3), puis la faire signer par le chef d'établissement.
2. Scanner la lettre au format pdf, et enregistrer le fichier sous la forme lettre_astro_nom_prenom.pdf (où le nom et le prénom sont ceux de l'enseignant référent du projet).

L'acte de candidature sera considéré comme valide lorsque le candidat aura :

- ✓ envoyé le fichier lettre_astro_academie_nom_prenom.pdf par courrier électronique à :
 - astro.ecole@observatoiredeparis.psl.eu
- ✓ complété le formulaire en ligne

Les actes de candidatures non valides ne seront pas examinés.

Pour toutes les questions relatives à la constitution de votre candidature vous pourrez adresser un courriel à l'adresse suivante : astro.ecole@observatoiredeparis.psl.eu.

ANNEXE 3

Lettre d'engagement

Je soussigné(e)

chef d'établissement de l'établissement (indiquer le nom et l'adresse de l'établissement)

.....

certifie, après lecture du document proposé par l'équipe candidate au projet, donner mon plein accord à la réalisation du projet « ASTRO à l'École » au sein de mon établissement.

En conséquence, j'autoriserai, si le projet est accepté par « Sciences à l'École », la réception du matériel d'astronomie en prêt dans l'établissement et je faciliterai la participation de l'enseignant responsable du projet à des stages de formation.

Fait à, le

Qualité :

Avis du chef d'établissement :

favorable/défavorable¹

Signature de l'enseignant

Nom et signature du chef d'établissement

¹

Rayer la mention inutile